

DÉCLARATION LIMINAIRE - CDEN DU 29/04/2020

Madame, Monsieur,

La fcpe 37 avec le Comité régional fcpe a travaillé sur la présente déclaration.

Tout d'abord, nous voudrions connaître les modalités d'accueil des élèves pour les écoles et collèges.

La FCPE voudrait qu'une réunion dédiée uniquement au sujet de la reprise et ses conditions soit organisée pour chaque école et chaque établissement. Les réunions de Conseil d'Ecole et Conseil d'Administration pouvant se faire en audio avec une représentation de toutes les parties de la communauté éducative.

En plus des réunions des instances, la FCPE estime nécessaire qu'une visite de chaque école et établissement soit organisée, avec des représentants de chaque groupe de la communauté éducative membres élus et de droit, afin de vérifier et rassurer sur la faisabilité du respect de la distanciation sociale, des gestes barrières et des conditions sanitaires.

En fonction des possibilités de chaque commune, la journée d'école devrait comprendre les accueils du matin et du soir ainsi que la cantine. Les parents souhaitent de vrais repas ; toutes les familles ne seront pas en mesure de fournir les déjeuners si cette option était retenue. Nous rappelons que pour certains élèves, le déjeuner est le seul repas de la journée, il doit donc être équilibré et correct.

Dans le même ordre d'idée, si les lycées réouvrent début juin, il faut remettre en fonction les internats pour ne pas pénaliser les jeunes les plus éloignés de leur lieu de scolarité. L'internat doit offrir la prestation restauration.

Le ramassage scolaire doit se faire en tenant compte de la distanciation sociale nécessaire entre chaque voyageur et de pouvoir appliquer les règles en matière de conditions sanitaires.

Les élèves à besoins particuliers doivent pouvoir reprendre leur scolarité avec la continuité de leur protocole d'accompagnement.

L'assiduité demandée doit être posée comme un moteur de dynamisme pour l'élève, que ce soit en présentiel ou à distance, sans pression ni sanction et qui ne peut conduire à l'attribution d'une note.

Nous serons vigilants sur les termes du Protocole national sanitaire ainsi que sur son application. Sans cette garantie, la FCPE réclamera le droit au maintien du confinement et donc la poursuite de la scolarité à distance avec les dispositifs administratifs adaptés pour les parents qui seront en garde d'enfants. De même, nous souhaiterions que les élèves éloignés du système scolaire, voire « disparus », fassent l'objet d'une attention particulière afin de renouer des liens scolaires.

Nous attendons du rectorat, pour cette fin d'année scolaire, d'une part un cadre pour la continuité pédagogique afin d'harmoniser l'organisation des enseignements en présentiel et ceux à distance. Que ce soit en classe ou par le numérique, les évaluations pédagogiques ne peuvent être les mêmes que pour les cours traditionnels. Cette reprise progressive doit donner confiance en notre système éducatif dans sa capacité à prendre en compte les nouvelles inégalités que le confinement a produit pour ne pas les ajouter à celles déjà existantes. D'autre part, nous attendons que soit facilité la

participation des représentants de parents d'élèves FCPE au conseil de classe du 3^e trimestre tout comme aux commissions d'appels, d'affectations et de dérogations.

De même, nous sollicitons, pour tous les élèves qui retourneront en classe, un temps de parole et d'écoute.

Ensuite, sur le maintien de l'école en présentiel pendant le confinement : nous souhaiterions avoir un bilan sanitaire nationale et départementale du dispositif d'accueil scolaire des élèves de parents soignants. Également, pourrions-nous avoir un premier bilan sur l'organisation de la reprise des cours avec les réussites et les difficultés constatées sur le territoire français de Nouvelle-Calédonie qui pourrait nous permettre d'avancer sur certains points en métropole ?

Enfin, nous souhaiterions vous rappeler la nécessité absolue d'un retour de l'éducation à l'hygiène. L'école sur ce sujet la cantonne aux élèves de maternelle puis la considère souvent comme un sujet secondaire de la santé préférant l'éducation à la santé sous l'angle par exemple de la prévention des addictions ou des maladies sexuellement transmissibles c'est-à-dire aussi pour un public plus âgé.

En effet, face aux épidémies virales qui sévissent chaque année avec la grippe et la gastro-entérite : quels sont les protocoles sanitaires mis en place à l'école ? Malgré la connaissance des données officielles de France Santé Publique sur les 10 à 15.000 décès annuels dus à la grippe ou aux centaines de milliers d'infection d'adultes et d'enfants liée à la gastro-entérite ; force est de constater que ni masques, ni lavages des mains ne sont exigés de l'ensemble du personnel des établissements scolaires ou des élèves. L'hygiène individuelle est pourtant la source de la protection collective. Le sujet est d'importance et correspond aux missions de l'école républicaine. Mais il semble souvent considéré comme trivial et de l'ordre de l'intime. Le COVID-19 réussira-t-il là où notre savoir aura échoué ces dernières années : nous obliger à nous regarder comme des mammifères très fragiles dont la protection dépend largement de règles d'hygiène simples. Pour cela, tous les adultes de la communauté éducative devraient être attentifs à l'accès des élèves aux points d'eau que représentent souvent les lieux d'aisance. Ils doivent rester ouverts (nous imaginons bien que les adultes de l'éducation nationale n'ont pas de restriction d'accès à leurs toilettes) pour faciliter le lavage régulier des mains avec du savon et des essuie-mains jetables. Les toilettes doivent être nettoyées régulièrement.

Nous demandons aussi qu'un passage avant et après la restauration collective devienne obligatoire.

Nous vous remercions de votre attention.